

*Initiatives ministérielles*

Le gouvernement a fait patienter pendant trop longtemps les banques et les institutions financières canadiennes assujetties à la réglementation fédérale. Elles sont révoltées. C'est de la grossière négligence. Il faut que ça cesse.

Nos institutions financières ont soif de nouveaux pouvoirs, dont elles ont besoin pour soutenir la concurrence dans le nouveau contexte mondial des affaires. Nous devons également faire en sorte que les consommateurs canadiens soient bien servis, et que la vigueur du secteur financier canadien soit non seulement protégée mais accrue.

La lenteur du gouvernement a été également nuisible et n'aide pas nos institutions financières à soutenir la concurrence et à instaurer la réforme nécessaire pour protéger les déposants.

Tant que le projet de loi C-28, la nouvelle loi sur les assurances, n'entrera pas en vigueur, les sociétés d'assurances continueront de devoir prendre des dispositions juridiques complexes pour accomplir des choses que l'ancienne loi permet, mais rend très difficiles.

On peut passer beaucoup de temps à examiner les projets de loi C-19 et C-28 en détail. Ils comptent plus de 800 pages à eux deux et ont plus d'un pouce d'épais chacun.

Je tiens à exposer brièvement les divers arguments que j'ai recueillis auprès de divers groupes et auprès de diverses personnes selon qui les banques devraient pouvoir vendre de l'assurance par l'intermédiaire de leurs succursales. D'une part, cela serait plus économique et plus commode pour les consommateurs.

D'autre part, certains font remarquer qu'il existe 170 sociétés d'assurances employant 20 000 agents qui pourraient perdre leur emploi. Il faut peser le pour et le contre et examiner la question de très près. Il faut mettre en balance ces 20 000 emplois et ceux qui seraient créés. Ces emplois seront-ils vraiment perdus ou passeront-ils du secteur des assurances à celui des banques?

J'ai discuté avec de nombreux banquiers et avec de nombreux agents d'assurances. Ils diffèrent d'opinion. Comme simple citoyen, je pense que je pourrais économiser de l'argent si l'on me donnait la possibilité de choisir entre des entreprises concurrentes. Les gens disent qu'ils pourraient économiser des milliers de dollars par année.

Examinons ces possibilités. La famille canadienne moyenne a deux ou trois autos à la maison. Les assurances sur ces véhicules et sur la maison peuvent coûter 1 500 ou 2 000 \$. Si, comme simple citoyen, je peux économiser 200 ou 300 \$ en m'adressant à une institution comme une banque, pourquoi ne pas m'en laisser la possibilité?

Cette proposition nécessite un examen approfondi.

La définition de banque pose un autre problème. Nous de ce côté-ci de la Chambre avons été très surpris d'apprendre qu'American Express avait obtenu un permis de banque étrangère. AMEX n'est certes pas une banque aux États-Unis. Au Canada, le gouvernement a jugé qu'AMEX répondait à sa définition légale d'une banque.

Il importe aussi de savoir quand AMEX a reçu son permis de banque et pourquoi on lui a accordé ce droit. Nous avons vu les annonces en 1988. AMEX appuyait le libre-échange, et le gouvernement, qui tenait la carotte, a donc décidé de la lui donner. Le 28 novembre 1988, le jour des élections, AMEX recevait son permis.

Le gouvernement a induit les Canadiens en erreur. Il nous a mené en bateau. Il nous a fait croire que le libre-échange allait être bon pour nous. Je ne veux pas entrer dans les détails; nous en voyons les résultats quotidiennement. Nous perdons des emplois au profit des Américains et nous allons maintenant nous engager dans autre chose.

Le gouvernement veut nous engager dans un autre accord de libre-échange. Il veut élargir le champ des possibilités. Il veut que le Canada conclue un accord de libre-échange avec non seulement les États-Unis mais aussi le Mexique. Certains disent qu'il ne faut pas rater le coche ou qu'il faut absolument faire affaire avec le Mexique.

Examinons ces possibilités. Avons-nous besoin d'un accord de libre-échange avec le Mexique? Sommes-nous concurrentiels? Faudra-t-il concurrencer 86 c. l'heure? Devons-nous concurrencer un pays nullement soucieux de protection de l'environnement? Encore hier, les Américains affirmaient haut et clair qu'ils ne voulaient pas de cet accord de libre-échange avec le Mexique.

Pourquoi se faire bernier par le gouvernement? Pourquoi même examiner la possibilité d'un accord de libre-échange avec le Mexique? Les conservateurs nous citent l'expérience européenne. Il nous citent en exemple ce que le Marché commun a apporté aux pays d'Europe.